



Héritage enfant

Par Nonoboubou

Bonjour, voilà j'ai deux enfants et je suis propriétaire d'une maison et je voudrais savoir si je peux légué ma maison uniquement à un seul de mes enfants?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Oui vous pouvez... mais il faudra que l'autre enfant ait sa réserve héréditaire, à savoir 1/3 du patrimoine au jour de votre décès.
Si besoin, l'enfant qui reçoit la maison devra compenser la différence en payant une somme équivalente à l'autre enfant.

Par Isadore

Bonjour,
Oui, mais si vous ne laissez par ailleurs pas assez d'autres biens pour que l'autre enfant B ait sa part votre enfant A risque de devoir indemniser B. Il sera seul propriétaire de la maison mais aura une dette envers B.

Un legs testamentaire à un héritier est réputé fait "hors part successorale" à moins que le contraire ne soit précisé dans le testament. L'enfant bénéficiaire du legs est donc avantagé. Si vous ne voulez pas l'avantager mais simplement lui attribuer la maison, il faudra le préciser clairement dans votre testament.

Par Nonoboubou

En faite je veux que seul un de mes deux enfants est un héritage de ma part cela est possible? Comment procéder?

Par yapasdequoi

Non, ce n'est pas légal de déshériter un enfant.
Il a au moins droit à sa réserve héréditaire (de 1/3 si 2 enfants.)
Le seul moyen de le déshériter c'est de tout dépenser avant votre décès. Mais l'autre enfant n'aura rien non plus.

Par Nonoboubou

Merci pour vos réponses